



Publicité pour une marque capillaire.. trucage de photo !

Par questionpub

Bonjour,

J'ai été sollicité par une marque capillaire pour tourner une courte vidéo promotionnelle, montrant l'application de leur produit permettant la repousse de cheveux.

Jusque là tout va bien, c'est une vidéo courte pour internet (publicité sponsorisée) sur les réseaux sociaux.

J'apparais donc, le hic, c'est que on me demande de montrer un "AVANT / APRES" traitement, et pour cela, de modifier une photo de mon cuir chevelu sur Photoshop pour montrer un résultat de traitement (que je n'ai pas suivi !).

La marque paraît toutefois sérieuse car breveté, certifs. labos etc.. ayant quasi pignon sur rue en France, mais ce qui me gêne, c'est que je vais apparaître et faire croire aux gens qui tombent sur ma pub que j'ai véritablement suivi le traitement ET que cela m'a fait repousser les cheveux.

Chose qui est fausse car la photo sera retouchée.

Ils veulent faire ça car cela est long de montrer les résultats (90J de traitement au moins) mais ils ont testé leurs produits sur des personnes donc je crois que la marque est réglo en soi.

Mais ma question est : est-ce que je risque quelque chose (quoi le cas échéant) à apparaître dans cette pub et à montrer une fausse photo de repousse de cheveux ?

Et si c'est le cas, y'a-t-il un moyen par exemple de montrer une photo par IA ou autre de résultats, pour ne pas que cela soit associé à de la publicité mensongère ?

Sachant que je ne doute aucunement de l'efficacité du produit et du sérieux de la marque, mais je me demande surtout si cela peut tomber sous le coup de la Loi. Et si il existe un moyen de me protéger de cela ou si c'est impossible ?

Merci beaucoup à vous de m'avoir lu et pour votre temps !

Cdt

Par Isadore

Bonjour,

Mais ma question est : est-ce que je risque quelque chose (quoi le cas échéant) à apparaître dans cette pub et à montrer une fausse photo de repousse de cheveux ?

Non si vous avez simplement fait l'acteur, vous n'êtes pas responsable du mésusage que l'on fait des images de votre cuir chevelu ! A moins que vous ne preniez aussi part à l'élaboration de la vidéo, vous n'êtes pas tenu d'en contrôler l'élaboration et de toute façon vous n'en avez pas le pouvoir.

Il n'est pas interdit de faire ce type de trucage si la publicité n'est pas trompeuse au sens légal : escroquerie, fausses allégations de santé...

Dans toutes les publicités on maquille ou on retouche les acteurs. Tout le monde a vu ces publicités pour parfum où l'acteur attire les jolies femmes comme des mouches, et l'inverse où l'actrice a une dizaine d'hommes à ses pieds. Je crois qu'aucun acheteur ne s'attend pour autant à créer une émeute en portant le parfum... ni ne croit que l'acteur est devenu un tombeur irrésistible.

De plus la loi oblige à faire figurer sur la publicité que l'image d'un mannequin a été retouchée si c'est le cas.

Note : ce serait différent si vous aviez la certitude ou de fortes raisons de penser que l'usage de votre image serait illégal (promouvoir la vente de drogue, etc.). Mais là rien ne permet de le penser.

Par questionpub

Merci beaucoup de votre réponse :)